

L'INDEXATION UN TOUT PETIT PAS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Indexation



Il y aura indexation !!!

Merci Monsieur le gouvernement négociateur !
Merci Messieurs les syndicats !
Merci braves gens, vous qui les approuvez !



Retraités actuels, prenez soin de votre santé, faites des cures de rajeunissement, buvez de l'élixir de longue vie si vous voulez voir une mince indexation ajuster votre rente de retraite avant votre trépas.

En effet, la loi amendée du RREGOP prévoit qu'il y aura indexation des rentes de retraite pour les années 1982 à 1999 inclusivement. **MAIS**, ce **n'est que** pour la partie de la rente payée par le fonds des cotisants **ET à 50 % ET SI, SI et SI.**



Voyons clair :

1. Si je ne me trompe pas, le fonds des cotisants paye 50 % de la rente de retraite et le gouvernement paye l'autre 50 %.
2. Si mes calculs sont bons, 50 % de la rente à 50 %, cela fait bien 25% d'indexation ($\frac{1}{2} \times \frac{1}{2} = \frac{1}{4}$ ou 25 %)
3. Premier **SI** : le taux de 50 % est plus avantageux que l'IPC – 3 %;
4. Deuxième **SI** : un surplus supérieur à 20 % de la valeur actuarielle du fonds du RREGOP existe;
5. Troisième **SI** : ce surplus supérieur à 20 % permet de financer le coût supplémentaire de l'indexation.



Selon des calculs fondés, l'atteinte du surplus de 20 % ne peut être réalisée qu'en 2017 et **SI** les rendements atteignent 15 % durant les 3 années consécutives suivantes, suivi de 10 % de rendement pour 2 autres années consécutives, il y aura indexation.

BONNE CHANCE À NOUS TOUS !

Nous sommes rendus en 2022 et l'économie doit bondir miraculeusement et se maintenir.

Un pas dans la bonne direction ?

Pouvons-nous parler d'un pas dans la bonne direction ? Sûrement pas.

Les retraités actuels sont laissés pour compte. Les futurs retraités qui prendront leur retraite d'ici cinq ans subiront une perte encore plus grande. Et pour les autres ? Rien de sûr.

La bonne direction



Suivre l'exemple de Laure Gaudreault qui, dès la fondation de l'AREQ, en 1961, **milite activement** en vue d'obtenir du gouvernement la révision de la rente de retraite.

En 2012, la révision que réclament haut et fort les membres de l'AREQ, c'est la pleine indexation de leur rente de retraite. N'ont-ils pas signé une pétition récemment en ce sens ? Le Congrès tenu en juin 2011 n'a-t-il pas voté comme priorité, **la pleine indexation des régimes de retraite ?**

Les membres n'attendent rien de moins que les dirigeants de l'AREQ fassent des Laure Gaudreault d'eux-mêmes et **militent activement** sur le plan politique.



Aline Couillard, responsable du comité indexation du secteur Richelieu-Yamaska